

**IMMUNISATION ET MANIFESTATIONS CLINIQUES
INHABITUELLES LIÉES À L'IMMUNISATION**

Ce sous-centre regroupe les activités en lien avec l'application de l'ensemble des programmes de vaccination prévu au Québec.

ACTIVITÉS

- Vaccination des enfants 0-4 ans, au préscolaire, en milieu scolaire, des groupes à risque et des clientèles vulnérables comme prévu dans les programmes de vaccination adoptés par le gouvernement du Québec
- Vaccination de masse mais non urgente
- Vaccination des personnes présentant des conditions médicales particulières selon les recommandations du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)
- Activités en support aux programmes de vaccination
 - visant la promotion de la vaccination
 - le consentement éclairé
 - la mise à jour du carnet de vaccination en 3^e année du secondaire
 - la compilation et la transmission des données de vaccination demandées
 - la gestion des produits immunisants et les activités visant le maintien de la qualité des produits
 - inscriptions au système d'information vaccinal
- Activités relatives au programme de déclaration des manifestations cliniques inhabituelles postvaccinales :
 - signalement
 - recherche d'information complémentaire
 - information à la clientèle
 - transfert aux cliniciens

CLSC-CH-CHSLD-CR-CJ

Mise en vigueur le :
12-04-01

Révisé le :

Volume	Chapitre	Page
01	04	01

4132

**IMMUNISATION ET MANIFESTATIONS CLINIQUES
INHABITUELLES LIÉES À L'IMMUNISATION**

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
 - fournitures médicales
 - imprimés et documentation spécifiques à ce centre d'activités
 - frais d'utilisation d'un service cellulaire et de téléavertisseurs
 - frais de déplacement du personnel affecté à ce centre d'activités
 - frais de congrès et colloques
 - achat ou location de mobilier et d'équipement non capitalisables et non financés par les enveloppes décentralisées
 - fournitures et charges diverses

CLSC-CH-CHSLD-CR-CJ

4132

**IMMUNISATION ET MANIFESTATIONS CLINIQUES
INHABITUELLES LIÉES À L'IMMUNISATION**

Notes :

1. Les charges relatives aux cliniques de vaccination antigrippale et aux opérations massives sont imputées à ce s-c/a. Toutefois, les charges liées aux vaccins donnés à domicile demeurent au centre d'activités d'origine si la vaccination est offerte à domicile avec un service spécifique* et celles des cliniques voyageurs sont imputées au s-c/a 4131 – Maladies infectieuses à déclaration obligatoire, les signalements et les éclosions.
2. Les notes inscrites au c/a 4130 s'appliquent à ce s-c/a, le cas échéant.

UNITÉ DE MESURE A) L'intervention

Définition et relevé

Une ou plusieurs actions posées pour un usager individu qui exigent une note significative au dossier. Certaines activités, bien qu'elles soient nécessaires à la réalisation de l'intervention, ne sont pas considérées comme des interventions en soi :

- Évaluation individuelle en vue de l'inscription à un groupe
- Lecture du dossier
- Préparation du matériel
- Rédaction de la note au dossier et de tout autre document
- Transmission ou réception d'informations, quel que soit le moyen utilisé : téléphone, télécopieur, courrier, échange électronique, lettre circulaire, etc.
- Confirmation du résultat d'une démarche

(Réf. : cadre normatif I-CLSC, chap. 2, sous-section 2.1.1 – Terminologie)

* Ex. : Le vaccin antigrippal donné à un usager suivi par l'équipe de soutien à domicile en même temps que le service prévu au plan d'intervention.

CLSC-CH-CHSLD-CR-CJ

Mise en vigueur le :	Révisé le :	Volume	Chapitre	Page
12-04-01 (2 ^e version)	13-04-01	01	04	03

**IMMUNISATION ET MANIFESTATIONS CLINIQUES
INHABITUELLES LIÉES À L'IMMUNISATION**

B) *L'utilisateur*

Définition et relevé

Toute personne à qui des services individuels sont fournis et qui a un dossier.

L'utilisateur qui se présente plus d'une fois pour recevoir des services dispensés dans un même s-c/a est compté une seule fois au cours de l'exercice.

L'utilisateur qui se présente pour recevoir des services dispensés dans des centres (non subdivisés en sous-centres) ou sous-centres d'activités différents est compté une fois pour chacun de ces centres ou sous-centres d'activités.

Le nombre total d'utilisateurs est établi pour l'exercice allant du 1^{er} avril au 31 mars.

La direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement, au minimum, les informations suivantes :

- *La date*
- *Le numéro de dossier et/ou le nom de l'utilisateur*
- *La signature du praticien*

CLSC-CH-CHSLD-CR-CJ